

Labels officiels



p 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

Labels privés collectifs



p 16 17 18 19 20 21 22-23 24-25 26

Labels privés individuels non contrôlés



p 28

Labels privés individuels contrôlés



p 30 31 32 33 34 35 36 37

Pictogrammes



p 39 40 41 42-43 44 45 46 47 48 49

Étiquetage obligatoire



p 51 52 53 54 55

Avant-propos

En tant que consommateur responsable, vous vous interrogez sur les caractéristiques environnementales des produits. Et vous voilà confrontés à une multitude de slogans et d'images. Que signifient-ils? Sont-ils fiables? Comment peuvent-ils vous aider à faire des choix? Quelles sont les garanties? Les contrôles?

La présente brochure tente de répondre à toutes ces questions. Elle n'a cependant pas l'ambition de dresser un tableau exhaustif des logos existants sur le marché belge, elle en présente les principaux.



Introduction

Les logos et les pictogrammes "écologiques" se multiplient sur les emballages des produits. Si cette profusion traduit une plus grande préoccupation de notre société pour l'environnement, cela ne facilite pas le choix des consommateurs.

En effet, ceux-ci se trouvent confrontés à de nombreuses informations graphiques dont ils ne connaissent ni la signification, ni la portée, qu'ils interprètent mal et dont ils ignorent la fiabilité.

La plupart de ces pictogrammes ont pour objectif d'informer le consommateur et de lui offrir des garanties de qualité écologique. La difficulté vient du fait que ces informations et garanties varient d'un pictogramme à l'autre : statut, critère, procédure d'attribution, contrôle... autant d'éléments à prendre en compte si l'on veut évaluer la fiabilité d'un pictogramme et l'aide qu'il apporte aux consommateurs.

C'est ainsi que se côtoient sur les emballages des labels officiels, des labels privés individuels, des labels privés collectifs, des pictogrammes, des étiquetages obligatoires...

Acteurs

Différents acteurs interviennent dans la gestion des labels : les producteurs qui demandent la labellisation, l'organisme qui gère et attribue le label et l'organisme qui contrôle la bonne utilisation du label.

Contrôle

Les contrôles sont effectués soit par les pouvoirs publics (étiquetage obligatoire), soit par un organisme agréé indépendant du producteur. Agréé signifie que l'organisme s'est vu confier le contrôle par le gestionnaire du label.

Dans un certain nombre de cas, l'organisme de contrôle doit être accrédité par un organisme extérieur qui garantit l'indépendance et la compétence de l'organe de contrôle. En Belgique l'organisme accréditeur est Belcert. Il existe des organismes accréditeurs internationaux et un organisme accréditeur dans à peu près chaque pays (ex : Cofrac en France, Swedac en Suède).

L'accréditation porte sur la fiabilité et la qualité des contrôles (augmente le niveau de garantie) du label mais ne porte pas sur les critères du label!

Comment utiliser la brochure ?

Au dos de la couverture avant, vous repérez le logo qui vous intéresse et vous vous rendez à la page indiquée pour trouver l'information recherchée.

Au dos de la couverture arrière, les logos sont classés par catégories de produits. Vous pouvez ainsi visualiser tous les logos qui vous aideront à faire un choix de produit déterminé.

Lexique

Label officiel

Système officiel de reconnaissance de la qualité environnementale des produits, mis en place par les autorités publiques. Les contrôles sont externes et indépendants.

Label privé collectif

Label de qualité environnementale initié par un secteur industriel, un organisme professionnel, une association, considéré comme indépendant du fabricant. Les contrôles sont externes et indépendants.

Label privé individuel non contrôlé (marque)

Label de qualité environnementale créé par un fabricant ou un distributeur et relevant de leur seule responsabilité. Il n'y a pas de contrôle externe et indépendant.

Label privé individuel contrôlé (marque)

Label de qualité écologique créé par un fabricant ou un distributeur mais contrôlé par un organisme externe et indépendant.

Pictogramme

Terme général désignant une information donnée sous forme graphique.

Étiquetage obligatoire

Étiquetage (parfois sous forme graphique) qui se trouve sur le produit en vertu d'une loi.

Logo et marque

Pictogramme appartenant à une société, une association ou à des personnes.

Les labels officiels

Il s'agit de systèmes de reconnaissance de la qualité environnementale des produits, gérés par les autorités publiques. Les contrôles sont effectués par des organismes externes, indépendants et généralement accrédités. L'accréditation garantit la fiabilité et la qualité des contrôles. Il s'agit de systèmes volontaires : seuls les producteurs qui le souhaitent soumettent des produits à la labellisation.

Signification

Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux fixés au niveau européen. Il est basé sur l'entièreté du cycle de vie du produit. La signification de ce label est la même dans toute l'Union Européenne.



Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label attribué par les comités d'attribution des états membres et contrôlé par des organismes indépendants et les autorités publiques.

Les organismes de contrôle belges sont accrédités par Belcert.

Origine

Conseil européen, 1992. Règlement du Conseil (CEE) 880/92 remplacé par le règlement (CE) n°1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000.

Catégories de produits

Détergents textiles, détergents pour lave-vaisselle, ampoules électriques, lave-linge, lave-vaisselle, papier à copier, réfrigérateur-congélateur, papier absorbant, papier hygiénique et papier de cuisine, amendements pour sol (compost...), matelas, textiles (draps, T-shirts), peintures et vernis, chaussures, ordinateurs, ... Les produits alimentaires et les produits pharmaceutiques en sont exclus.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant l'écolabel, vous participez à la préservation de l'environnement.

<http://europa.eu.int/comm/environment/ecolabel>



Signification

Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label attribué et contrôlé par des organismes indépendants (RAL- Deutsche Institut für Gütesicherung and Kennzeichnung, Jury Umweltzeichen) et les autorités publiques (Umweltbundesamt ou UBA). RAL est accrédité par DAR.

Origine

Allemagne, 1977.

Catégories de produits

Actuellement, plus de 4000 produits portent ce label. Il peut être utilisé par des entreprises allemandes, ainsi que par des entreprises d'autres pays. En Belgique, 12 entreprises, que ce soit via un importateur allemand ou non, utilisent le label. Chauffe-eau et chaudières, matériel de bureau (principalement fardes et papier à copier), huile industrielle, sacs poubelles, excavateurs hydrauliques, compresseurs, panneaux en fibres, papier pour photos,...

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant l'Ange bleu, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.



Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label attribué et contrôlé par des organismes indépendants (SIS Eco-labelling) et les pouvoirs publics.

Origine

Le conseil des ministres nordiques, 1989.

Catégories de produits

Environ 580 produits portent ce label : colles, nettoyants tout usage, équipement audiovisuel, piles, piles rechargeables, panneaux de construction, produits pour la voiture, installations de carwash, filtres à café, compost, copieurs, imprimantes, fax, lessives, meubles, papier,... En Belgique, on trouve surtout du papier portant ce label.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant le Nordic Swan, vous contribuez à la protection de l'environnement.

<http://www.svanen.nu>



Signification

Ce label certifie que le produit répond à des **critères environnementaux**, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label indépendant attribué et contrôlé par des organismes indépendants (Afnor) et les pouvoirs publics. L'Afnor est accrédité par la Cofrac.

Origine

Autorités publiques françaises, 1991.

Catégories de produits

Peintures, vernis et produits connexes, sacs poubelle, colles pour revêtement de sol, aspirateurs traîneaux, auxiliaires de lavage, compostières, mobilier de bureau et mobilier scolaire, filtres à café, sacs de caisse,...

Commentaires

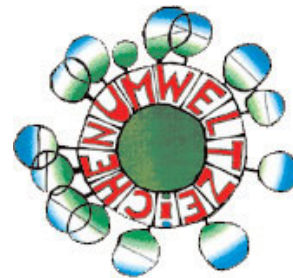
Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant le label NF environnement, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Ce label certifie que le produit répond à des critères **environnementaux**, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.



Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label attribué et contrôlé par les pouvoirs publics (Arbeitsgemeinschaft Qualitätsarbeit). Les pouvoirs publics ne doivent pas être accrédités.

Origine

Autorités publiques autrichiennes, 1988.

Catégories de produits

Matériel de construction, peintures et vernis, meubles, papiers, imprimantes, fleurs, nettoyants, panneaux solaires, ... en Belgique, on le trouve sur du papier.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant l'Umweltzeichen, vous contribuez à la protection de l'environnement.

<http://www.umweltzeichen.at>



Signification

Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Environnement.

Fiabilité

Label attribué et contrôlé par des organismes indépendants et les pouvoirs publics (la fondation "Milieukeur"). Les organismes de contrôle sont accrédités par RVA (Dutch Council for Accreditation/Raad Voor Akkreditation).

Origine

Autorités publiques néerlandaises, 1992.

Catégories de produits

Produits non alimentaires: Produits d'entretien pour voiture, carwash, fonds de placement, dalles en béton, fleurs et plantes, chaises de bureau, chauffage central, enveloppes, étiquettes, amendements pour sol, séchoirs, huiles hydrauliques/huiles de graissage, litières pour chat, papier pour ordinateur, percolateurs à usage ménager, papier à copier, linoléum, meubles, papier pour offset, ordinateurs, nettoyage et réutilisation de gants industriels, produits d'entretien pour offset, colliers, chaussures, papier à lettres, matériel de bureau, papier WC, détergents pour WC, toner.

Produits alimentaires: pommes de terre, fraises, pommes et poires, jus d'orange, pain, champignons, farine, blé et orge, oignons, viande de porc, choux de Bruxelles, poireaux, brocoli, choux-fleur, choux rouges, choux blancs, carottes, endives, choux frisés, salades, poivrons, tomates, concombres, courgettes, aubergines, melons.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits portant le Milieukeur, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique pratiquée sur le territoire européen.

Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits.

Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments essentiellement biologiques (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients au minimum doivent être issus de l'agriculture biologique.



Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Agriculture biologique.

Fiabilité

Attribution et contrôle indépendants par les organismes de certification des états membres.

Les organismes de contrôle de l'agriculture biologique des états membres doivent être accrédités.

Origine

Union Européenne, 2000. Règlement CE 331/2000. Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91. Règlement européen 1804/1999 du 19/07/1999 concernant les productions animales.

Catégories de produits

Produits alimentaires végétaux et animaux et produits non alimentaires.

Commentaires

Le logo européen n'est pas obligatoire et est peu utilisé. Il cède généralement la place à des logos nationaux ou indépendants.

Toute la chaîne est contrôlée au moins une fois par an.

Les professionnels ont une obligation de moyens, pas de résultats. Ils doivent respecter la réglementation.

On ne leur impose pas l'absence de résidus puisqu'il peut y avoir contamination fortuite, notamment par les pesticides épanchés dans le voisinage.

Conseils

En achetant des produits issus de l'agriculture biologique, vous contribuez à la protection de l'environnement.

http://europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index_fr.htm



Signification

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique.

Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits. Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments biologiques essentiellement (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients au minimum doivent être issus de l'agriculture biologique. Les aliments contenant entre 70% et 95% d'ingrédients biologiques peuvent indiquer : "x% des ingrédients d'origine agricole ont été obtenus selon les règles de la production biologique". La liste des ingrédients doit préciser quels sont les ingrédients concernés.

Statut

Label officiel contrôlé (marque collective).

Nature des critères

Agriculture biologique.

Fiabilité

Gestion par les autorités publiques (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) et contrôles indépendants (par Ecocert, Ulase, Aclave, Agrocet, Ascet-international, Socotec...).

Ecocert, Ulase, Aclave, Agrocet, Ascet, Socotec sont accrédités par la Cofrac.

Origine

France, Direction Générale de l'Alimentation, 1986. Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91. Règlement européen 1804/1999 du 19/07/1999 qui concerne les productions animales.

Catégories de produits

Produits alimentaires végétaux et animaux et non alimentaires (huiles essentielles, teintures, textiles).

Commentaires

Toute la chaîne est contrôlée au moins une fois par an.

Les professionnels ont une obligation de moyens, mais pas de résultats. Ils doivent respecter la réglementation. On ne leur impose pas l'absence de résidus puisqu'il peut y avoir contamination fortuite, notamment par les pesticides épandus dans le voisinage.

Conseils

En achetant des produits issus de l'agriculture biologique, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Ce label atteste que l'appareil électrique est énergétiquement efficace (économe).



Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Efficacité énergétique.

Fiabilité

Géré par EPA (Environmental Protection Agency) et DOE (US Department of Energy) et contrôlé par des organismes indépendants et les autorités publiques. Les autorités publiques ne doivent pas être accréditées, les organismes de contrôles comme CSA sont accrédités par l'ANSI.

Origine

Partenariat entre l'EPA (Environmental Protection Agency - Administration américaine de l'environnement) et l'Industrie, USA, 1992.

Catégories de produits

Électroménagers (lave-linge, réfrigérateur, lave-vaisselle...), appareils producteurs de froid et de chaud (boilers, ventilateurs, pompes à chaleur, déshumidificateurs...), appareils électroniques domestiques (répondeurs, téléphones sans fil, lecteurs DVD...), éclairage (ampoules, signalétique de sécurité...), équipements bureautiques (ordinateurs, fax, photocopieurs, moniteurs, imprimantes...), divers (refroidisseurs d'eau, feux de signalisation...). Depuis peu les bâtiments peuvent également être labellisés.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En choisissant un appareil portant ce label, vous faites des économies et vous contribuez à la protection de l'environnement (notamment réduction de l'effet de serre).

<http://www.energystar.gov>



Signification

Le label atteste que le produit a été fabriqué par des entreprises qui respectent les conventions de base de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) : liberté syndicale et droit de négociation collective, abolition du travail forcé et du travail des enfants, interdiction de toute discrimination à l'embauche et égalité de rémunération.

Statut

Label officiel contrôlé.

Nature des critères

Social.

Fiabilité

Label attribué par le comité pour une production socialement responsable et contrôlé par des organismes indépendants.

Les organes de contrôle sont accrédités par Belcert.

Origine

Belgique, 2002. Loi du 27/02/2002, publiée au MB le 26/03/2002 et entrée en vigueur le 01/09/2002.

Catégories de produits

Produits et services.

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits ou en faisant appel à des services labellisés, vous contribuez à protéger les droits des travailleurs.

Labels privés collectifs

Ces labels de qualité environnementale sont initiés par un secteur industriel, un organisme professionnel, une association, considérée comme indépendant du fabricant. Les contrôles sont effectués par des organismes externes, indépendants et généralement accrédités. L'accréditation garantit la fiabilité et la qualité des contrôles.

Il s'agit de systèmes volontaires : seuls les producteurs qui le souhaitent soumettent des produits à la labellisation.



Signification

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique. Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits.

Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments essentiellement biologiques (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients, au minimum, sont issus de l'agriculture biologique.

Statut

Label privé collectif (marque).

Nature des critères

Agriculture biologique.

Fiabilité

Attribution par l'asbl Biogarantie et contrôles indépendants effectués par Ecocert ou Blik. Ecocert et Blik sont accrédités par Belcert.

Origine

Bioforum, asbl Biogarantie, Belgique, 1987. Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91. En Belgique, AR du 17 avril 1992 paru au MB le 20 mai 1992. Règlement européen 1804/1999 du 19/07/1999 qui concerne les productions animales.

Catégories de produits

Produits alimentaires végétaux et animaux et non alimentaires (huiles essentielles, teintures, textiles).

Commentaires

Toute la chaîne de production est contrôlée au moins une fois par an. Les professionnels ont une obligation de moyens mais pas de résultats. Ils doivent respecter la réglementation. On ne leur impose pas l'absence de résidus puisqu'il peut y avoir contamination fortuite, notamment par les pesticides épandus dans le voisinage.

Conseils

En achetant des produits issus de l'agriculture biologique, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique. Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits.

Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments essentiellement biologiques (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients, au minimum, sont issus de l'agriculture biologique.



Statut

Label privé collectif contrôlé.

Nature des critères

Agriculture biologique.

Fiabilité

Attribution et contrôle par SKAL (organisme de certification des produits biologiques aux Pays-Bas) et par les autorités publiques.

SKAL est accrédité par le Dutch Council for Accreditation.

Origine

Pays-Bas, 1992. Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91. Règlement européen 1804/1999 du 19/07/1999 qui concerne les productions animales.

Catégories de produits

Produits alimentaires végétaux et animaux et non alimentaires (huiles essentielles, teintures, textiles).

Commentaires

Toute la chaîne de production est contrôlée au moins une fois par an.

Les professionnels ont une obligation de moyens, mais pas de résultats. Ils doivent respecter la réglementation. On ne leur impose pas l'absence de résidus puisqu'il peut y avoir contamination fortuite, notamment par les pesticides épandus dans le voisinage.

Conseils

En achetant des produits issus de l'agriculture biologique, vous contribuez à la protection de l'environnement.

<http://www.skal.com>



Signification

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique et que l'agriculteur ou l'éleveur respecte la charte de Nature et Progrès (favorisant le lien producteur/consommateur et définissant le type de relation commerciale). Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits.

Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments essentiellement biologiques (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients, au minimum, sont issus de l'agriculture biologique.

Statut

Label privé collectif contrôlé.

Nature des critères

Agriculture biologique/Commerce équitable.

Fiabilité

Attribution par Nature et Progrès et contrôles indépendants par Blik, Ecocert et par Nature et Progrès pour la charte.

Ecocert et Blik sont accrédités par Belcert.

Origine

Belgique, 1977 (1964 en France). Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91. En Belgique, AR du 17 avril 1992 paru au MB le 20 mai 1992. Règlement européen 1804/1999 du 19/07/1999 qui concerne les productions animales.

Catégories de produits

Produits alimentaires végétaux et animaux et non alimentaires (huiles essentielles, teintures, cosmétiques).

Commentaires

Toute la chaîne de production est contrôlée au moins une fois par an.

Les professionnels ont une obligation de moyens, mais pas de résultats. Ils doivent respecter la réglementation. On ne leur impose pas l'absence de résidus puisqu'il peut y avoir contamination fortuite, notamment par les pesticides épandus dans le voisinage.

Conseils

En achetant des produits portant le label Nature et Progrès, vous contribuez à la protection de l'environnement et vous renforcez le lien entre les producteurs et les consommateurs.

Signification

Ce label désigne des produits cosmétiques

écologiques et biologiques. Les ingrédients sont issus du monde végétal (parfois minéral) et prioritairement issus de l'agriculture biologique contrôlée. Les fabricants doivent adhérer à la charte Cosmébio qui contient des exigences supplémentaires concernant les procédés de fabrication (modes d'obtention des matières premières et procédés de transformation non polluants et respectueux de la santé), les ingrédients d'origine animale, le traitement des déchets et le commerce équitable...



Statut

Label privé collectif (marque) contrôlé.

Nature des critères

Agriculture biologique/Environnement/Commerce équitable.

Fiabilité

Contrôle indépendant effectué par Ecocert.
Ecocert accrédité par Belcert et la Cofrac.

Origine

France, 2002. Règlement CE 331/2000. Réglementation européenne pour la production végétale CEE 2092/91.

Catégories de produits

Produits cosmétiques.

Commentaires

Toute la chaîne de production est contrôlée au moins une fois par an.

Conseils

En achetant des produits portant le label Cosmébio, vous contribuez à la protection de l'environnement et vous ne portez pas atteinte au monde animal.



Signification

Ce label garantit que les fruits ont été cultivés en respectant la réglementation qui définit les méthodes de culture intégrée : pour lutter contre les pestes, priorité aux ennemis naturels et à l'utilisation de pièges. Si l'utilisation de pesticides est inévitable, il faut recourir aux pesticides sélectifs. Le label est apposé à côté de la mention : "Fruit à pépins de production intégrée".

Statut

Label privé collectif (marque) contrôlé.

Nature des critères

Agriculture intégrée.

Fiabilité

Label attribué et contrôlé par des organismes indépendants (par SGS Van Bree, Integra et par Fruinet pour les contrôles supplémentaires).
SGS est accrédité par Belcert.

Origine

Belgique, 1991. Un arrêté royal (22/01/996) régleme ce mode de production et définit l'agrément de la méthode et des producteurs et deux arrêtés ministériels (01/03/1996 - 25/03/1996) fixent le cahier des charges, le cahier parcellaire et les conditions d'agrément des organismes de contrôle.

Catégories de produits

Fruits à pépins (pommes, poires).

Commentaires

Système volontaire.

Conseils

En achetant des produits issus de l'agriculture intégrée, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Signification

Ce label garantit que le produit répond aux critères internationaux du commerce équitable. Ceux-ci portent sur les conditions de production et les prix. Ex. : les cultivateurs du Sud reçoivent un juste prix pour leur récolte qui couvre les coûts de production, les coûts sociaux et environnementaux et les investissements. Le label favorise le développement durable. Les ouvriers agricoles travaillent dans des conditions correctes (liberté syndicale, sécurité, hygiène, non discrimination...). Certains critères concernent l'environnement : préservation des écosystèmes, limitation du recours aux pesticides et aux engrais de synthèse...



Statut

Label privé collectif (marque) contrôlé.

Nature des critères

Commerce équitable/Environnement.

Fiabilité

Label attribué par Max Havelaar et contrôlé par un organisme indépendant (Fairtrade Labelling Organisation/FLO).
FLO n'est pas accrédité.

Origine

Pays-Bas, 1989.

Catégories de produits

Café, cacao, miel, sucre, thé, jus d'orange, banane.

Commentaires

Max Havelaar est présent dans 14 pays européens, au Canada, aux USA et au Japon.

Conseils

En achetant des produits Max Havelaar, vous contribuez à soutenir les petits producteurs des pays en voie de développement et à protéger l'environnement.

<http://www.maxhavelaar.com>

